

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 20 mai 2026
Date de publication : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maité CÔME, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Excusé : Didier PROUST

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260527-DE-2026-05-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026



DE-2026-05-15 CONCLUSION D'UNE CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE ET LA COMMUNE DE LA CRÈCHE POUR L'UTILISATION DE VÉHICULES

Rapporteur : Dominique PAYET

Monsieur le vice-président délégué explique que pour faciliter et favoriser la mise en place des activités au sein de l'accueil de loisirs intercommunal situé à La Crèche, il est nécessaire de conclure avec la commune de La Crèche une convention de prêt d'un minibus appartenant à la mairie.

Cette convention de prêt est conclue à titre gratuit. La Communauté de communes prend à sa charge les frais d'essence ainsi que certains frais liés à son usage (parking, contraventions, le cas échéant nettoyage et réparations des dommages causés par elle).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins de la Communauté de communes pour assurer un accueil de qualité des enfants inscrits en accueil de loisir,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE CONCLURE la convention annexée à la présente,
- D'AUTORISER M Le Président à signer à ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

